

PARTICIPANTS : MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
Collège des collectivités territoriales				
Conseil départemental du Doubs (CD 25)	M. Christian METHOT	Conseiller départemental	X	
Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente		X
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Philippe CHALLANT	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau		Excusé
	M. Miltiade CONSTANTAKOS	Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI	X	
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebetain (90) Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales		X
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25) Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique	X	
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70) Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement		X
Syndicat des eaux de Giromagny (SDEG)	M. Hervé GRISEY	Représentant		X
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM NFC)	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président		X
Collège des usagers				
Chambre d'agriculture (CIA) 25/90	Mme Cécile CHAUMARTIN	Conseillère agro-ressource en eau	X	
Chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté (CMA BFC)	M. Nicolas MOREL	Président chambre départementale 90		X
Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président	X	
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président		X
Collège des services de l'Etat				
DREAL Bourgogne Franche-Comté (DREAL BFC)	Mme Katy POJER	Cheffe du Département Eau et Milieux aquatiques	X	
DDT du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Esther KNEISKY	Chargée de mission politique de l'eau		X
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)	M. Vivien ROSSI	Chef du Service Territorial Doubs, Ain, Ognon		X
Agence régionale de santé (ARS)	M. Simon BELLEC	Responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté		X

Etaient également présents :

Structure	Nom	Qualité
Agence régionale de santé (ARS)	Mme Fabienne UGOLIN	Ingénieur d'études sanitaires
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Mme Amélie SPENLIHAUER	Chargée de mission GEMAPI
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	M. Yann FINKLER	Chargé de mission GEMAPI
EPTB Saône & Doubs (EPTB S&D)	Mme Hélène LAMBERT	Coordinatrice SAGE Allan
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Antoine BURRIER	Directeur du Cycle de l'Eau
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	M. Cyril VURPILLOT	Ingénieur eau et assainissement

Support de présentation :

<https://eptb-saone-doubs.netexplorer.pro/share/Cld5AHcZkeNuxzbJ49w77NMlfzJGlo>

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

M. CONSTANTAKATOS préside cette réunion. Il remercie les participants à cette seconde réunion du Bureau de la CLE reprenant les points laissés en suspens après la réunion du 9 octobre, après la visite du captage de Malvaux.

L'ordre du jour de la réunion est donc le suivant :

1. Validation du bilan du PGRE Savoureuse
2. Point d'avancement PTGE Allan
3. Points divers

1. VALIDATION DU BILAN DU PGRE SAVOUREUSE

(Diapositives 3 à 15 du support de présentation)

Dossier de séance : Bilan du PGRE Savoureuse (<https://eptb-saone-doubs.netexplorer.pro/share/9KlqbYUhTcBIQ8Ba3JBj4SIVPAypYg>)

Après un rappel du contexte ayant conduit à la construction du PGRE Savoureuse par la CLE, Mme LAMBERT (EPTB S&D) présente le projet de bilan du PGRE. Ce bilan a été réalisé en régie, avec la collaboration des porteurs d'actions et des partenaires techniques concernés.

La moitié des actions prévues a été réalisée (ou partiellement réalisée pour un petit nombre d'entre elles) ; pour l'autre moitié des actions, la quasi-totalité n'a pas été engagée. Le niveau d'engagement varie selon la typologie d'actions et/ou la thématique abordée. Par exemple, le volet « restauration morphologique des cours d'eau » n'a pas été mobilisé.

Ainsi le bilan du PGRE est mitigé : les actions réalisées ont occasionné une baisse des prélèvements, pour autant la disponibilité de la ressource ne cesse de s'affaiblir, ce qui se traduit par une restriction des usages de l'eau en moyenne 4 années sur 5. Ainsi, il semble pertinent de poursuivre les efforts et d'engager un PTGE à plus large échelle.

M. BURRIER (GBCA) trouve que la comparaison par nombre d'actions n'est pas pertinente, les actions n'ayant pas toutes la même importance. Mme LAMBERT précise qu'il s'agit d'un élément de présentation : le bilan du PGRE ne regarde pas l'efficacité de la démarche en nombre d'actions réalisées.

Sur la question de l'évolution des volumes prélevés, M. BURRIER informe que le périmètre de la collectivité a évolué entre 2012 et 2023, ainsi que le nombre de communes alimentées depuis le captage de Sermamagny. Mme LAMBERT répond que ce point figure au rapport de bilan.

Mme POJER (DREAL) met l'accent sur les solutions fondées sur la nature, qui ont prouvé leur efficacité. Des gains significatifs de hauteur de nappe ont pu être observés dans des secteurs de la région ayant bénéficié d'une restauration morphologique.

Mme DUVERNOIS (PMA) regrette que les PGRE ne prennent pas en compte la dimension qualitative, et notamment la concentration des polluants découlant de la raréfaction de la ressource. Elle trouve important de renforcer la collaboration entre les territoires en prévision des sécheresses futures.

Mme LAMBERT précise qu'il sera demandé au futur PTGE de considérer les aspects qualité de l'eau.

M. GROUBATCH (FNE 90) s'étonne de la hausse des prélèvements de la commune de Lepuix alors que des travaux importants de résorption des fuites des réseaux ont été réalisés. M. CONSTANTAKATOS se demande si le faible prix de l'eau appliqué par la commune ne fait pas en sorte que les habitants ne soient pas attentifs à leur consommation. Mme LAMBERT indique ne pas avoir d'explication à cette tendance.

Sur la question du relèvement du seuil de prélèvement en étiage au captage de Sermamagny, M. BURRIER précise que cette action découlera de l'étude en cours sur l'optimisation du champ captant. Des aspects sanitaires (temps de séjour dans les canalisations) sont également à considérer. Mme LAMBERT indique que la pertinence des actions du PTGE non réalisées sera à interroger dans le cadre du PTGE.

Mme KNEISKY (DDT 90) exprime la satisfaction de la DDT pour la production de ce bilan assez complet. Le PTGE est maintenant fortement attendu par les services de l'Etat.

En réponse à M. BURRIER, qui s'inquiète que la révision des autorisations de prélèvements interdise l'installation future d'entreprises, M. ROSSI (AERMC) explique que la révision de ces autorisations vise à mettre en adéquation ces autorisations avec la capacité des ressources en eau. Mme LAMBERT fait la distinction entre les volumes prélevables inscrits dans le SAGE (qui fixent un seuil à ne pas dépasser pour la somme des prélèvements) et les autorisations de prélèvements (autorisations individuelles délivrées par acte administratif au gestionnaire du point de prélèvement). Ainsi le risque existe que la somme des prélèvements autorisés à titre individuel excède les volumes prélevables globaux.

M. CONSTANTAKATOS demande au Bureau de la CLE l'approbation du rapport de bilan du PGRE Savoureuse.

Votants : 10 membres présents ou représentés

Votes contre : 0

Absentions : 0

Le bilan du PGRE Savoureuse est validé à l'unanimité.

2. POINT D'AVANCEMENT PTGE ALLAN

(Diapositives 16 à 19 du support de présentation)

Mme LAMBERT fait le point sur l'avancement du PTGE. La phase en cours est l'élaboration d'un cahier des charges. Un groupe de travail s'est réuni pour discuter de premiers éléments qui permettront de dimensionner la prestation. L'objectif reste la proposition d'un cahier des charges pour la prochaine réunion de la CLE, en décembre, en vue d'une validation des pièces administratives (CCTP et convention de groupement de commande) par les intercommunalités avant les élections municipales.

M. CONSTANTAKATOS estime qu'il sera compliqué de suivre ce calendrier, notamment pour l'inscription au budget, car celui-ci sera voté après les élections dans certaines collectivités (ce sera le cas de GBCA).

Il rapporte néanmoins la volonté du préfet du Territoire de Belfort de faire avancer la démarche, indépendamment du calendrier électoral.

Du côté de PMA, Mme DUVERNOIS informe qu'un budget sera mis au vote avant les élections municipales.

M. BURRIER suggère de faire passer des délibérations de principe, actant des grands objectifs du PTGE et autorisant l'exécutif à signer les documents correspondants.

M. CONSTANTAKATOS propose que la CLE sollicite les collectivités en ce sens.

M. ROSSI est favorable à une délibération de principe des collectivités. Il insiste sur l'importance de lancer l'étude au plus tôt, sous peine de perdre une année. Or les conséquences pour les EPCI peuvent être très concrètes d'un point de vue financier, car le lancement du PTGE autorisera le subventionnement par l'Agence de l'eau de projets qui aujourd'hui ne peuvent en bénéficier. Il appuie donc le fait d'inscrire l'étude au budget 2026 au plus tôt.

M. CONSTANTAKATOS ajoute que les budgets en cours peuvent être mobilisés, tant que le budget de l'exercice suivant n'a pas été voté.

Mme DUVERNOIS demande s'il existe un chiffrage approximatif de la participation de chaque collectivité. Mme LAMBERT répond que non, mais il est possible d'estimer un coût médian de l'étude et d'appliquer la clé de répartition utilisée pour l'animation des démarches du bassin versant de l'Allan. Mme DUVERNOIS indique que le volet prospectif sur la partie Doubs médian serait à déduire de la part de PMA, qui a déjà contribué à l'étude changement climatique Doubs Dessoubre.

Mme LAMBERT demande aux EPCI de lui faire connaître les dates butoirs pour leurs prochains conseils communautaires.

3. POINTS DIVERS

(Diapositives 20 à 22 du support de présentation)

- ***Agenda***

M. CONSTANTAKATOS rappelle la prochaine réunion plénière de la CLE, prévue le 9 décembre à Montbéliard.

Sont proposés à l'ordre du jour :

- La validation du CCTP du PTGE
- Une présentation de l'EPAGE Largue par son Président (sous réserve)

Les membres de la CLE sont invités à faire connaître les sujets qu'ils souhaiteraient ajouter à l'ordre du jour.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et lève la séance.